



COMMUNE DE CHAMBON-SUR-LAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 11
Présents : 11
Absent : 0
Votants : 11

Délibération
n° 02.21.01.2026

REPAS COMMUNAL

Fait et délibéré en Mairie
les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures.

Affichée le 21.01.2026

Pour copie conforme ;
En Mairie

Le Maire,
Emmanuel LABASSE



Le Secrétaire de séance,
Daniel VAUZEILLES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un janvier à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de CHAMBON SUR LAC, sous la présidence de M. Emmanuel LABASSE

Date de convocation : 14 janvier 2026

Présents : Emmanuel LABASSE, Estel BOUCHE, Pauline BOUCHEREAU, Sylvain CREGUT, Pascal FOURNIER, Camille MARTIN, Amélie PANCRACTIO, Frédéric ROUX, Baptiste SIMON, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES.

Absent excusé : /

M. Daniel VAUZEILLES a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'en vue du repas prévu le 24 janvier 2026 offert aux personnes de la commune âgées de plus de 65 ans, aux élus et leurs conjoints, aux personnels communaux et leurs conjoints, aux pompiers et leurs conjoints, aux membres de la commission sociale et leurs conjoints, il y a lieu de se prononcer sur le montant que devront régler les autres participants au repas.

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

. de fixer à 45 € le montant dont devront s'acquitter les autres participants.